



COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Point d'explication p.2

Budget général p.5 (et annexe 1)

Budget eau p.8 (et annexe 2)

Budget assainissement p.10 (et annexe 3)

Budget forêts p.12 (et annexe 4)

POINT D'EXPLICATION

Le budget primitif est un état de prévisions de l'année en cours. Il est nécessaire, à l'issue de cette année écoulée de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

=> **Le compte administratif est en somme, une photographie des dépenses et des recettes effectuées l'année précédente.**

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier, comptable de la commune, il y a deux types de comptes : d'une part, **le compte du maire (compte administratif)** et, d'autre part, **celui du comptable (compte de gestion)**. Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse.

A la même séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable de la commune est également soumis aux élus.

=> **Les comptes administratifs et de gestions doivent correspondre parfaitement**

1. Le compte administratif est un bon indicateur de la qualité de la gestion communale...

L'examen du compte administratif est un moment privilégié pour le conseil municipal, d'apprécier d'une part la qualité des budgets primitifs et, d'autre part, la qualité de la gestion communale.

C'est ainsi que le compte administratif, par comparaison avec les prévisions budgétaires, mettra clairement en évidence ses qualités : dépenses bien prévues ou sous-évaluées, recettes bien estimées ou surévaluées, avec comme résultante soit un excédent, soit un déficit.

Le compte administratif permettra aussi de juger de l'activité des services municipaux à travers principalement le taux de réalisation des dépenses d'investissement, de cibler le coût de tel ou tel service communal, etc.

=> **L'examen du compte administratif n'est donc pas qu'un exercice purement formel, il recèle au contraire nombre d'enseignements sur la qualité de la gestion de la commune.**

C'est bien pour cette raison que le maire est amené, à cette occasion, à commenter le compte administratif qui n'est en fait que la traduction comptable de l'action de l'exécutif de la commune.

Le conseil municipal a la faculté d'exiger la production des pièces comptables.

2. ... il faut savoir le lire

Le résultat du compte administratif est résumé comme suit :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et les recettes courantes.

La section d'investissement regroupe les écritures qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
1 Résultats reportés 2018		137 689,90 €	314 676,79 €		314 676,79 €	137 689,90 €
2 Operations de l'exercice 2019	1 332 915,87 €	1 456 998,81 €	299 749,04 €	250 224,10 €	1 632 664,91 €	1 707 222,91 €
3 TOTAUX	1 332 915,87 €	1 594 688,71 €	614 425,83 €	250 224,10 €	1 947 341,70 €	1 844 912,81 €
4 Résultats de clôture	0,00 €	261 772,84 €	364 201,73 €	0,00 €	102 428,89 €	0,00 €
5 Restes à réaliser			45 413,57 €	229 450,00 €	45 413,57 €	229 450,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	261 772,84 €	409 615,30 €	229 450,00 €	1 992 755,27 €	2 074 362,81 €
6 RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	261 772,84 €	180 165,30 €	0,00 €	0,00 €	81 607,54 €

Phases de lecture

- Résultats de l'année N-2
- Résultats de l'année N-1
- Totaux
- Clôture des comptes
- Restes à réaliser
- Résultat des comptes
- Principe des inscriptions budgétaires en année N.

Déficit reporté de l'exercice précédent. S'il y a un chiffre inscrit c'est que l'exercice N-1 était déficitaire.

Excédent reporté de l'exercice précédent. S'il y a un chiffre inscrit c'est que l'exercice N-1 était excédentaire.

Dépenses de l'exercice.

Recettes de l'exercice.

Résultats additionnés de l'exercice N-2 + exercice N-1

Les résultats de clôture peuvent être excédentaires ou déficitaires. Il convient que les résultats de fonctionnement couvrent le déficit d'investissement après la prise en compte des restes à réaliser.

En investissement uniquement, ce sont les dépenses et les recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à un ordre budgétaire en N-1 (un titre pour comptabiliser une recette (subvention), un mandat pour payer une facture)

Correction des résultats d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser en dépense et en recette.

En fonctionnement : le résultat de fonctionnement duquel sera déduit le déficit d'investissement.
En investissement : le résultat de clôture déficitaire en dépense + le virement de la section de fonctionnement en recette + les restes à réaliser en dépense et en recette.

3. La procédure d'adoption du compte administratif

Le compte administratif d'un exercice doit être adopté avant le 30 juin de l'année suivante. L'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable.

=> L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (art. L 2121-14). Le conseil municipal doit donc au préalable élire un président pour la circonstance.

Le budget général – CA 2019

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS
Résultats reportés 2018		137 689,90 €	314 676,79 €		314 676,79 €	137 689,90 €
Operations de l'exercice 2019	1 332 915,87 €	1 456 998,81 €	299 749,04 €	250 224,10 €	1 632 664,91 €	1 707 222,91 €
TOTAUX	1 332 915,87 €	1 594 688,71 €	614 425,83 €	250 224,10 €	1 947 341,70 €	1 844 912,81 €
Résultats de clôture	0,00 €	261 772,84 €	364 201,73 €	0,00 €	102 428,89 €	0,00 €
Restes à réaliser			45 413,57 €	229 450,00 €	45 413,57 €	229 450,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	261 772,84 €	409 615,30 €	229 450,00 €	1 992 755,27 €	2 074 362,81 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	261 772,84 €	180 165,30 €	0,00 €	0,00 €	81 607,54 €

Le budget 2019 a été correctement réalisé en section de fonctionnement. En ce qui concerne la section d'investissement, elle a été sous-réalisée.

Voici une vision d'ensemble des réalisations (au niveau des prévisions sont pris en compte les DM en cours d'année, les dépenses et recettes sont réelles, sans opérations financières et opérations d'ordre) :

	DÉPENSES REELLES	RECETTES REELLES
FONCTIONNEMENT PRÉVISION	1 298 267,48 €	1 372 287,29 €
<i>FONCTIONNEMENT RÉALISATION</i>	<i>1 332 915,87 € (soit 103%)</i>	<i>1 456 998,81 € (soit 106 %)</i>
INVESTISSEMENT PRÉVISION	366 537,93 €	548 257,15 €
<i>INVESTISSEMENT RÉALISATION</i>	<i>299 749,04 € (soit 82%)</i>	<i>250 224,10 € (soit 46%)</i>

Ce qui est à signaler **en fonctionnement** :

- Des écritures comptables « en miroir » non prévues ont dû être réalisées en fonctionnement (compte 675 en dépense et compte 775 en recette) pour un montant correspondant à nos deux ventes 52 000 € pour la gare de l'étang du goulot et 4 966.73 pour du terrain. Le montant de la vente est inscrit en recette d'investissement.

- Dans les charges courantes (011), à noter : une dépense moindre en combustible (- 5800 au cpt 60621), une dépense supplémentaire de + 10 000 € pour les fêtes et cérémonies (cpte 6232), une dépense moins importante pour l'entretien de la voirie (cpte 615321), des travaux sur les bâtiments communaux moins importants que prévu.
- En ce qui concerne les charges de personnel, l'enveloppe globale est stable cependant des transferts de sommes ont été réalisés entre les comptes. Cela est dû à la disparition d'un de nos agents titulaires, remplacé par un emploi aidé contractuel.
- Au niveau des recettes de fonctionnement, les salaires ont pu bénéficier de remboursement des budgets annexes importants 13 378.04 € pour l'assainissement et 27 848.82 € pour l'eau. Nous avons décidé de les provisionner à partir de 2020.
- Le fonds de concours communautaire a été moins important que prévu 37 856 € au lieu de 69 000 €. Il se décompose comme suit :

Droit 2019 : 163 887,06 €

Abords de voirie : 3 876,08 €

Entretien courant : 3 857,43 €

Travaux de voirie **plus importants que prévu**: 82 023,85 € (comprenant le Villars et la rue des theureaux)

Déductions : 13 273,10 € (Maison médicale, EDF et TAP)

Restitution à la CC d'une partie de la vente de la gare de l'étang du goulot, **non prévu initialement** : 23 000

Reliquat 2019 : 37 856€

- Une recette supplémentaire a été comptabilisée dans les produits de gestion courante (+ 4667.95 €) et + 9756.89 en produit exceptionnel divers. Ces frais correspondent à une subvention sieeen pour un audit energie 5686€ + trop perçus divers : Edf, Sieeen, région + remboursements d'assurance ...

Ce qui est à signaler **en investissement** :

- La vente du bâtiment des Moulins sera réalisée en 2020, pour un montant de 80 000 €. Le projet consiste à mettre en place un atelier de fabrication artisanal de nouvelle génération.
- Les opérations PLU, village du futur, matériel technique ont été soldées en dépense en 2019. Nous attendons le versement des fonds européens pour village du futur.
- Les opérations suivantes ont été terminées en 2019 mais payées en 2020 : adresses de la vallée et insonorisation du marché couvert.
- Les travaux suivants ont commencé : salle culturelle, réhabilitation du garage girard (poumon vert), fond façade.
- Les restes à réaliser inscrits se répartissent par opération comme suit :

Restes à réaliser en dépense		Restes à réaliser en recette	
Réhabilitation du garage girard	12 769,85 €	Réhabilitation du garage girard (subv)	48 486,00 €
Maitrise d'œuvre de la salle culturelle	11 823,84 €	Lormes se peint (subv)	3 914,00 €
Adresses à la Vallée	2 314,80 €	Marche couvert (subv)	8 300,00 €
Fond façade	5 397,00 €	Salle Culturelle (subv)	71 000,00 €
Marche couvert	13 108,08 €	Étude village du futur	17 750,00 €
		Vente du bâtiment des Moulins	80 000,00 €
Total	45 413,57 €	Total	229 450,00 €

Le CA du BUDGET GENERAL 2019 en résumé :

- section de fonctionnement 2019 excédentaire de 124 082.94 € auxquels on ajoute l'excédent de 2018 de 137 689.90 €, le résultat total est donc un bénéfice **de 261 772.84 €.**

- section d'investissement déficitaire de 49 524.94 € sur le budget 2019, s'ajoute à ce chiffre le déficit 2018 reporté, à savoir 314 676.79 €. Le déficit total est donc de 364 201.73€. Il faut ajouter le solde des restes à réaliser, dans ce cas, il convient d'enlever la somme de 184 036.43 € du déficit global. **Le besoin de financement en section d'investissement est donc de 180 165.30 €. Notre excédent de fonctionnement permet largement ce financement, cette somme sera donc retranchée de notre excédent de fonctionnement.**

Le budget 2020 devra donc laisser apparaitre les informations suivantes :

En fonctionnement :

002 Excédent reporté (recettes de fonctionnement) : 81 607.54 contre 137 689,9 € l'an dernier.

En investissement :

001 Résultat d'investissement reporté (dépenses d'investissement) : **364 201.73 €**

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement) : **180 165.30 €**

Le budget eau – CA 2019

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés 2019	0,00 €	594,89 €	0,00 €	72 049,78 €	0,00 €	72 644,67 €
Operations de l'exercice 2018	160 348,57 €	164 738,32 €	139 535,58 €	77 518,88 €	299 884,15 €	242 257,20 €
TOTAUX	160 348,57 €	165 333,21 €	139 535,58 €	149 568,66 €	299 884,15 €	314 901,87 €
Résultats de clôture	0,00 €	4 984,64 €	0,00 €	10 033,08 €	0,00 €	15 017,72 €
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	4 984,64 €	0,00 €	10 033,08 €	0,00 €	15 017,72 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	4 984,64 €	0,00 €	10 033,08 €	0,00 €	15 017,72 €

Le budget 2019 a été correctement réalisé en section de fonctionnement et en investissement.

Voici une vision d'ensemble des réalisations (au niveau des prévisions sont pris en compte les DM en cours d'année, les dépenses et recettes sont réelles, sans opérations financières et opérations d'ordre) :

	DÉPENSES REELLES	RECETTES REELLES
FONCTIONNEMENT PRÉVISION	171 336,63 €	172 149,82 €
<i>FONCTIONNEMENT RÉALISATION</i>	<i>160 348,57 € (soit 94%)</i>	<i>164 738,32 € (soit 96 %)</i>
INVESTISSEMENT PRÉVISION	147 198,32 €	80 107,54 €
<i>INVESTISSEMENT RÉALISATION</i>	<i>139 535,58 € (soit 95%)</i>	<i>77 518,88 € (soit 97%)</i>

Ce qui est à signaler **en fonctionnement** :

- moins de taxes que prévu, pas de taxes à l'agence de l'eau, un remboursement du personnel communal à hauteur de 27 848.82 €

- Bonne réalisation des ventes d'eau 95 %.

- attention, les créances en non valeurs n'ont pas été inscrites du fait d'un problème de prise en charge par le trésor public. Il conviendra d'être particulièrement attentif et de les inscrire au fur et à mesure pour ne pas être contraints d'inscrire sur une année donnée, un montant trop important en rattrapage.

Ce qui est à signaler **en investissement** :

- D'importants travaux ont été réalisés en 2019 en ce qui concerne le réseau d'eau : changement de conduite fuyarde rue des theureaux, changement de la canalisation d'eau rue du pont national et avenue du 8 mai, finalisation de l'étude diagnostique de l'eau qui donne le programme de travaux de la commune.

Le CA du BUDGET EAU 2019 en résumé :

Le budget 2019 de fonctionnement est excédentaire de 4 984.64 €. Pour mémoire, en 2016, le budget était déficitaire de 6980,62 €. Après deux exercices déficitaires (2016 et 2017), l'exécution 2018 est excédentaire de 594,89 € et 2019 de 4 984.64 €. Il y a donc une nette progression sur ce budget due aux efforts de facturation et à la rationalisation des couts de gestion (moins de fuites).

La section d'investissement est excédentaire de 10 033.08 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le budget 2020 devra donc laisser apparaitre les informations suivantes :

En fonctionnement :

002 Excédent reporté (recettes de fonctionnement) : **4 984.64€**.

En investissement :

001 Excédent reporté (recette d'investissement) : 10 033.08 au lieu de 72 049,78 en 2018. **L'excédent a été consommé par les travaux réalisés en 2019.**

Le budget assainissement – CA 2019

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS
Résultats reportés 2018	207,67	0,00		140 498,11	207,67	140 498,11
Operations de l'exercice 2019	108 701,62	116 208,04	467 317,54	291 742,00	576 019,16	407 950,04
TOTAUX	108 909,29	116 208,04	467 317,54	432 240,11	576 226,83	548 448,15
Résultats de clôture	0,00	7 298,75	35 077,43	0,00	27 778,68	0,00
Restes à réaliser			80 124,00	185 016,72	80 124,00	185 016,72
TOTAUX CUMULES		7 298,75	115 201,43	185 016,72	115 201,43	192 315,47
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	7 298,75	0,00	69 815,29	0,00	77 114,04

Le budget 2019 a été correctement réalisé en section de fonctionnement et en investissement.

Voici une vision d'ensemble des réalisations (au niveau des prévisions sont pris en compte les DM en cours d'année, les dépenses et recettes sont réelles, sans opérations financières et opérations d'ordre) :

	DÉPENSES REELLES	RECETTES REELLES
FONCTIONNEMENT PRÉVISION	111 327,58 €	111 535,25 €
<i>FONCTIONNEMENT RÉALISATION</i>	<i>108 701,62 € (soit 98%)</i>	<i>116 208,04 € (soit 104 %)</i>
INVESTISSEMENT PRÉVISION	640 415,54 €	503 351,54 €
<i>INVESTISSEMENT RÉALISATION</i>	<i>467 317,54 € (soit 73%)</i>	<i>291 742,00 € (soit 58%)</i>

Ce qui est à signaler **en fonctionnement** :

- moins de taxes que prévu, pas de taxes à l'agence de l'eau, un remboursement du personnel communal à hauteur de 13 378.04 €
- Bonne réalisation des ventes d'assainissement 104 %.

- attention, les créances en non valeurs n'ont pas été inscrites du fait d'un problème de prise en charge par le trésor public. Il conviendra d'être particulièrement attentif et de les inscrire au fur et à mesure pour ne pas être contraints d'inscrire sur une année donnée, un montant trop important en rattrapage.

Ce qui est à signaler **en investissement** :

- D'importants travaux ont été réalisés en 2019 en ce qui concerne le réseau d'assainissement : mise en place d'un séparatif sur l'avenue du 8 mai et la rue du Pont National. Les dépenses sont réalisées à 73 % et les recettes à 58 %.

- Voici comment se décomposent les restes à réaliser prévus :

Restes à réaliser en dépense		Restes à réaliser en recette	
Maitrise d'œuvre des travaux	19 080,00 €	Travaux station (subv)	24 903,00 €
Travaux publique	53 912,70 €	Partie privée	53 600,00 €
Travaux privé	7 131,30 €	Travaux publique	106 513,72 €
Total	80 124,00 €	Total	185 016,72 €

Le CA du BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 en résumé :

Sur l'exercice 2019, la section de fonctionnement est excédentaire de 7298.75 €. L'excédent est à inscrire au compte 002 du budget de fonctionnement 2020.

La section d'investissement est excédentaire de 175 075.54 € sur l'exercice 2019. Ajoutons à ce chiffre l'excédent reporté de l'année 2018 de 140 498.11 €. Le solde des restes à réaliser est de 104 892.72€. L'excédent d'investissement total est de 69 815.29€.

La somme de 35 077.43 € sera donc inscrite au compte 001 en dépenses d'investissement

Le budget forêt – CA 2019

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés 2018	0,00	1261,85	8957,87	0,00		
Operations de l'exercice 2019	19374,31	36910,65	6 945,20 €	8 957,87 €	26 319,51 €	45 868,52 €
TOTAUX	19374,31	38172,5	15 903,07 €	8 957,87 €	35 277,38 €	47 130,37 €
Résultats de clôture	0,00	18798,19	6 945,20 €	0,00	0,00	11 852,99 €
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	18798,19	6 945,20 €	0,00	0,00	11 852,99 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00	18798,19	6 945,20 €	0,00	0,000	11 852,99 €

Le budget 2019 a été correctement réalisé en section de fonctionnement et en investissement.

Voici une vision d'ensemble des réalisations (au niveau des prévisions sont pris en compte les DM en cours d'année, les dépenses et recettes sont réelles, sans opérations financières et opérations d'ordre) :

	DÉPENSES REELLES	RECETTES REELLES
FONCTIONNEMENT PRÉVISION	21322,78 €	30213,08€
<i>FONCTIONNEMENT RÉALISATION</i>	<i>19374,31€ (soit 91%)</i>	<i>36 910,65€ (soit 122 %)</i>
INVESTISSEMENT PRÉVISION	6 945,20 €	8 957,87 €
<i>INVESTISSEMENT RÉALISATION</i>	<i>6 945,20 € (soit 100%)</i>	<i>8 957,87 € (soit 100%)</i>

Ce qui est à signaler **en fonctionnement** :

- des couts d'entretien stables, et une vente plus importante que ce qui était prévu

Ce qui est à signaler **en investissement** :

- le budget est réalisé à 100% car il s'agit uniquement du remboursement du capital d'emprunt.

Le CA du BUDGET FORET 2019 en résumé :

Sur l'exercice 2019, la section de fonctionnement est excédentaire de 18 798.19 €. L'excédent finance à hauteur de 6 945.20 € le déficit d'investissement (emprunt).

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement sera à inscrire en recette de fonctionnement au compte 002 : excédent reporté.